

Mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves

Mission(s) ACI	Mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves
Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)	Les modalités de réponse aux crises sanitaires exceptionnelles doivent être définies selon une trame qui sera rédigée par un groupe de travail national constitué des Administrations ayant compétence ainsi que des syndicats représentatifs.
Contexte de l'action	Cette trame doit aborder les modalités de réponse aux 5 typologies de crise sanitaire suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de blessés somatiques ou psychiques (attentats, incendie, explosions, émeutes, ...) • Prise en charge de malades (notamment personnes âgées) : épidémie saisonnière, canicule, grand froid, pollution • Prise en charge de patients atteints par un agent infectieux émergent (coronavirus, fièvres hémorragiques virales, ...) • Prise en charge de patients atteints par un agent NRC (accidents ou attentats nucléaires, radiologiques ou chimiques) • Altération de l'offre de soins (pénurie de médicaments, difficultés de circulation liées à la neige, les inondations ou un cyclone) D'ores et déjà, la CPTS va conduire une réflexion collective sur les modalités à retenir pour l'organisation d'une gestion des crises sanitaires à l'échelle du territoire.
Objectifs de l'action	Définir une trame de réponse en cas de survenue de crise sanitaire grave.
Personnes référentes de l'action	
Eléments du diagnostic territorial	

Description de l'action	<p>Action à mener par la CPTS en phase de construction du plan d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer une enquête auprès de l'ensemble des professionnels de santé de la CPTS pour recenser, au titre de leur retour d'expérience, <ul style="list-style-type: none"> - ce qu'ils ont mis en place, les modifications d'organisation qu'ils ont pérennisées depuis la crise « COVID », - leurs besoins, leurs attentes. <p>Actions à intégrer dans le futur « plan d'action crises sanitaires » de la CPTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un annuaire recensant non seulement les professionnels de santé, mais également tous les acteurs (collectivités, associations,) pouvant être mobilisés lors d'une crise sanitaire ; l'actualiser annuellement • Construire un annuaire des professionnels de santé retraités acceptant d'être mobilisés en cas de nécessité d'intervention d'un « second cercle » de ressources ; l'actualiser annuellement • Formaliser le rôle du ou des référents CPTS, identifier les référents « métiers » parmi les professionnels de santé, définir leurs rôles et attributions (rédaction de protocoles, communication, par exemple) • Former les référents CPTS et les référents « métiers » • Formaliser une coordination entre CPTS et GHT pour organiser les processus de « fluidification » et de désengorgement de l'Hôpital par le recours à l'ambulatoire • Organiser la coordination entre la CPTS et les collectivités territoriales à l'échelle des Pays, en mobilisant les animateurs des CLS • Définir des stocks de produits et consommables de première nécessité ; financer par la CPTS le maintien de stocks de précaution dans les pharmacies adhérentes à la CPTS • Définir les modalités de mobilisation de la télémédecine dans la gestion des crises sanitaires.
Lien avec les autres actions de la CPTS	
Public bénéficiaire	Ensemble des professionnels de santé de la CPTS
Territoire couvert	Ensemble du territoire de la CPTS
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Maladie • ARS • Ordres et URPS des différentes professions • GHT et établissements de santé • CLS
Calendrier prévisionnel	